

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation : TEINTE A BOIS

Société/Entreprise :

Raison Sociale: BLANCHON S.A.

Adresse: 28, rue Charles-Martin B.P. 105.69190.SAINT FONS.France.

Téléphone : 00.33.4.72.89.06.06. Fax :00.33.4.78.67.12.31.

N° de téléphone d'urgence: 01.45.42.59.59.

Usage normal :

Teinte polyuréthane acrylique, en phase aqueuse, sans odeur. Idéale pour grandes surfaces, en particulier pour les parquets. Toutes nuances miscibles entre elles.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas d'ingestion :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Équipement spécial pour les intervenants :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Fiche de Données de Sécurité selon NF ISO 11014-1

Date de première émission : 13/08/1997

Date de dernière réactualisation : 27/03/2000

Date de validation : 11/03/2003

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :**Equipements et procédures interdits :****Stockage :****8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Substance de cette catégorie inconnue.

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

Substance de cette catégorie inconnue.

Equipements de protection respiratoire :**Protection des mains :****Protection des yeux et du visage :****Protection de la peau :****9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Masse Volumique:

= 1

Caractère Acide-Base de la préparation:

non concerné.

Solubilité de la préparation dans l'eau:

Diluable.

Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:

non concerné.

Etat Physique:

Liquide Fluide.

Intervalle de PE:

non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est:

non concerné.

Température d'auto-inflammation:

non concerné.

Température de décomposition:

non concerné.

Intervalle de température de fusion:

non concerné.

Température moyenne de distillation des solvants contenus:

100 °C.

Autres données :**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique §7 de la FDS,

Conditions à éviter :**Matières à éviter :****Produits de décomposition dangereux :****11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

En cas d'exposition par inhalation :**En cas d'ingestion :****En cas de projections ou de contact avec la peau :****En cas de projections ou de contact avec les yeux :****Autres données :**

Fiche de Données de Sécurité selon NF ISO 11014-1

Date de première émission : 13/08/1997

Date de dernière réactualisation : 27/03/2000

Date de validation : 11/03/2003

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Autres données:

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.